



Régularisation des charges

Par **fyval**, le **25/11/2013** à **15:53**

bonjour, je suis propriétaire d'un appartement dont le bail est établi au 20 octobre 2002. je procède à l'augmentation annuelle du loyer selon l'IRL et à la régularisation des charges dues selon le décompte établi par le syndic de copropriété. Cette année les charges sont élevées et ma locataire refuse de payer la régularisation ainsi que les taxes d'ordures ménagères. elle me signale un pb de hotte aspirante nouvellement changée ne fonctionnant pas et joue de cela pour ne pas payer (donnant donnant selon elle!). elle ne réalise pas les manipulations de contrôle que je lui ai signalées qu'en au fonctionnement de la hotte. Manipulations simples et qui lui reviennent. elle exige que ce soit moi qui me déplace pour vérification; Que dois je faire après deux recommandés déjà. Merci de m'aider. Mme B.